

**Inscription en section de tout petits à l'école maternelle de Nesle – Année scolaire 2019 / 2020**

TPS

**Votre enfant peut être inscrit s'il a 2 ans avant le 31 décembre 2017, mais il ne pourra être admis à l'école que dans la limite des places disponibles et après un entretien avec le directeur de l'école.**

**L'inscription ne vaut donc pas admission.**

M ou Mme .....demande l'inscription à l'école maternelle de Nesle de

mon fils       ma fille      Nom : .....      Prénom : .....

né(e) le ..... à ..... Département : .....

Père (nom et prénom) ..... Profession .....

Mère (nom de jeune fille et prénom) ..... Profession .....

Situation de famille : mariés, pacsés, en union libre, divorcé(e), parent isolé (rayer les mentions inutiles)

Adresse\* : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Si parents séparés, nom et adresse de l'autre parent :  
.....

Transport scolaire (si hors Nesle)  oui       non

N° de sécurité social : .....

N° d'allocations familiales : ..... Centre de : .....

Date et signature :

✕

**A donner à la famille**

**Ecole maternelle Claude Monet de Nesle**

☎ : 03.22.88.24.77.

Courriel : [ce.08008701@ac-amiens.fr](mailto:ce.08008701@ac-amiens.fr)

**Pièces à fournir :**

- Photocopie des vaccinations (carnet de santé, DT Polio obligatoire)
- Photocopie du livret de famille
- N° de sécurité sociale et N° d'allocations familiales

**Vous serez informés de la possibilité d'accueil de votre enfant avant le 5 juillet 2019.**

**En cas d'admission, les horaires de classe seront adaptés et feront l'objet d'un contrat personnalisé.**

**L'enfant ne pourra être admis à l'école que lorsque toutes ces pièces auront été fournies.**

**L'inscription à l'école maternelle impose une fréquentation régulière de l'enfant.**

**\*Vous serez contacté pour un entretien avec la directrice et le professeur (courant Juin).**